

N° 34 Du 1^{er} brumaire an 13.

Laissez passer librement Théophile Joly
natif d Chalvignac domicilié à id municipalité
d id département d le Cantal âgé de 14 ans, taille
d un M. 150 M cheveux et sourcils noirs yeux châtains
front petit nez maigre bouche petite menton petit visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
Délivré d'après l'avis approbatif de son préfet de murat
en date du 28 Vendémiaire et sur l'attestation du citoyen Jean Bratou demeurant
à Journac et du citoyen Claude Marliac demeurant à
Aurillac lesquels ont signé avec nous. Théophile Joly id

N° 35 Du 1^{er} juin

Laissez passer librement Henri Beyer
natif d Chalvignac domicilié à id municipalité
d id département d le Cantal âgé de 37 ans, taille
d un M. 165 M cheveux et sourcils châtains yeux gris
front décoloré nez bien fait bouche maigre menton roulé et étuvé visage
ovale et pluri inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
Délivré d'après l'avis approbatif de son préfet de murat
en date du 28 Vendémiaire et sur l'attestation du citoyen Jean Bratou demeurant
à Journac et du citoyen Claude Marliac demeurant à
Aurillac lesquels ont signé avec nous. Henri Beyer id

N° 36 Du 1^{er} juin

Laissez passer librement Jean Amblanc
natif d Chalvignac domicilié à id municipalité
d id département d le Cantal âgé de 112 ans, taille
d un M. 106 M cheveux et sourcils châtains yeux gris
front décoloré nez aiguilonné bouche maigre menton roulé visage
ovale inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N°
allant en Espagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.
Délivré d'après l'avis approbatif de son préfet de murat
en date du id et sur l'attestation du citoyen Jean Bratou demeurant
à Journac et du citoyen Claude Marliac demeurant à
Aurillac lesquels ont signé avec nous. Jean Amblanc id